



DELIBERATION N° 2023-16

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
pour la mise en défens et la restauration de la ripisylve sur les Equetteries

Le 22 mai 2023 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 15/05/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (9) : Pierre AUVOLAT, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Colette LEBEAU, Fabrice DEJOUX, Jean FARIZY, Christian GILGENKRANTZ, Jean LABOURET (suppléant), Gérard SIMOND (suppléant).

Absents excusés : Thierry GIMENEZ, Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, Sylviane TERNISIEN.

Secrétariat assuré par : René VALORGE.

M. le Président présente un projet de restauration de la ripisylve sur le ruisseau des Equetteries, portant sur environ 1500 ml de cours d'eau, en limite des communes de St Denis de Cabanne (42) et St Bonnet de Cray (71). Il précise que l'Agence de l'Eau et la Région Bourgogne Franche Comté peuvent financer ce projet.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'approuver la mise en œuvre des travaux de restauration de la ripisylve sur le ruisseau des Equetteries à St Bonnet de Cray pour un montant prévisionnel de 50 070€HT côté Saône et Loire et 49 814€HT côté Loire;
- De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Bourgogne Franche Comté (sur fonds régionaux ou européens) ;
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : **01 JUIN 2023**

Publié le : **01 JUIN 2023**

Fait à Pouilly/Charlieu, le 30/05/2023

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. René VALORGE

